

ALGÉRIE

Des contrôles techniques périodiques des voitures sont maintenant exigés en Algérie. Les automobilistes ont trois mois pour s'exécuter : s'ils ne le font pas, ils risquent la saisie de leurs véhicules.

L'Établissement national de contrôle technique automobile (ENACTA) a fait savoir qu'à compter du 1er janvier, tous les véhicules privés seront soumis à des inspections obligatoires. Ces inspections font partie des mesures introduites dans le cadre des campagnes de sécurité routière. D'autres obligations imposent le port de la ceinture et l'interdiction de téléphoner au volant.

"A partir du 1er janvier 2007, tous les véhicules privés seront soumis à des examens périodiques obligatoires à des intervalles définis par les règles en vigueur", fait savoir un communiqué de l'ENACTA. Les automobilistes ont jusqu'au 13 mars pour se conformer à la nouvelle loi.

Les centres de contrôle technique automobile ont été pris d'assaut par les automobilistes depuis cette annonce. Le Ministère des Transports a ouvert 114 centres --accessibles de 6 heures 30 à 18 heures -- dans 46 "wilayas", afin de mener à bien ces inspections.

Ali Mebarki, conducteur de bus, dit qu'il faut compter vingt minutes pour contrôler un véhicule. Il doute que les autorités soient "capables d'effectuer l'inspection de plus de 4 millions de voitures, ou à peu près (et de les terminer dans les délais impartis)].".

Le contrôle comprend 6 étapes : l'identification du véhicule, l'examen des organes de directions, des freins, de la bonne adhésion à la route, des feux, des signaux ; et enfin, des niveaux de nuisance sonore et de la pollution. Les directeurs des centres de contrôle sont confiants et pensent pouvoir remplir leurs objectifs avant la date limite du mois de mars, mais que la décision d'un quota quotidien d'inspection s'élevant à 32 ou 33 véhicules ne leur offre que peu de souplesse.

Les contrôles sont devenus obligatoires dès 2003 mais n'ont d'abord

concerné que certaines catégories de véhicules, déterminées également en fonction de l'âge. Ils s'appliquent maintenant à tous les types de voitures, sans prise en compte de ce facteur.

Les propriétaires de nouvelles voitures arguent que ces véhicules, achetés à prix d'or, sont toujours sous garantie. Mohamed Laksaci, conducteur de taxi et propriétaire depuis une date récente d'une Hyundai achetée près de 10 000 dollars, est agacé. "Je ne vois pas pourquoi cette règle s'appliquerait pour des voitures neuves, à moins que les véhicules importés par les concessionnaires ne répondent pas aux normes de sécurité élémentaires", dit-il.

Le Ministère des Transports annonce que les contrevenants à cette nouvelle obligation seront susceptibles de payer des amendes d'un montant compris entre 20 et 70 dollars, et prendront le risque de voir leur véhicule saisi. Des condamnations d'emprisonnement -- entre 2 et 6 mois -- pourront également être prononcées à leur rencontre.

Les automobilistes reçoivent un rapport attestant le contrôle technique. Des autocollants bleus sont remis aux automobiles dont l'état de marche satisfaisant a été constaté, des autocollants rose indiquant que la voiture devra se rendre dans les 15 ou 30 jours pour une contre-visite. Si le véhicule montre encore de trop grands dysfonctionnements à l'occasion de ce deuxième contrôle, elle est retirée de la circulation. Une inspection coûte entre 10 et 35 dollars.

Par Lyes Aflou pour Magharebia à Alger—07/01/07

MAROC

L'arrestation de plus de 300 immigrants subsahariens à Rabat, le mois dernier, a ramené l'immigration clandestine au coeur de l'actualité. L'histoire a mobilisé les gros titres près que la police de Rabat ait arrêté des immigrants qui vivaient dans les quartiers de Takadoum, Hay Nahda et Hay Yaakoub Al Mansour -- à forte concentration d'immigrants subsahariens --- et les ait emmené à Oujda, zone

limitrophe du Maroc et de l'Algérie.

Oujda est le dernier arrêt pour les immigrants clandestins qui ont été arrêtés, avant leur expulsion. (...)

Depuis le Sommet Euro-africain sur les migrations, qui s'était tenu à Rabat, en juillet dernier, les autorités marocaines sont déterminées à poursuivre la lutte contre l'immigration clandestine.

Malgré tout, de nombreuses ONGs sont sceptiques sur l'efficacité de l'expulsion hors des frontières des immigrants clandestins. "Ceux qui sont arrêtés et jetés dehors retournent directement vers la ville d'Oujda.

Et parmi ces déportés, il y a plus de 70 subsahariens censés bénéficier du statut de réfugié accordé par le Haut-Commissariat aux Réfugiés des Nations-Unies (UNHCR), et ça, c'est sérieux", dit à Magharebia Hicham Baraka, Président de l'Association Beni Znassen Association pour la Culture, le Développement et la Solidarité (ABCDS).

Plusieurs ONGs et associations locales travaillent à assister ces immigrants. Aux côtés d'ABCDS, des médecins et l'Association marocaine des droits de l'Homme (AMDH), travaillent conjointement à procurer de la nourriture, des couvertures, des vêtements et des soins aux immigrants, qui passent la journée à la périphérie de la ville et la nuit, trouvent refuge dans les forêts, tout autour d'Oujda.

Certains immigrants essaient de bénéficier de la protection de l'UNHCR, qui seul peut leur fournir le statut de demandeur d'asile ou de réfugié. Pour la plupart congolais ou ivoiriens, ils se battent pour obtenir les précieux documents -- qui sauront les protéger des arrestations. Ceux qui échouent à obtenir ces statuts --en raison des exigences strictes du Haut-Commissariat, contrefont souvent les attestations désirées.

Malgré les efforts de vérification de la police, qui inspecte les documents de tous les entrants africains dans le pays, beaucoup trouvent néanmoins le moyen de pénétrer sur le territoire marocain alors qu'ils en ont été expulsés. "Nous trouvons notre chemin à travers les forêts et le désert à pied. En ce qui me concerne, j'ai pris

la même route au moins douze fois", dit un congolais à Magharebia. Il dit qu'il est revenu au Maroc il y a plus d'un an, mais veut plus que tout réaliser son rêve et traverser la méditerranée vers l'Union européenne.

La résolution adoptée à Rabat durant le Sommet sur les Migrations stipule la nécessité de "contrôler le territoire et ses frontières, faire respecter la Souveraineté nationale, contribuer à casser les routes et les réseaux d'immigration clandestine, le trafic d'êtres humains et le crime organisé."

A la suite des dernières arrestations, le Gouverneur de Rabat a déclaré que l'opération faisait partie des "devoirs du Maroc", tels qu'ils avaient été définis lors de la conférence.

Par Imrane Binoual pour Magharebia à Casablanca -- 07/01/07

TUNISIE

La Fédération Tunisienne de Football doit encore se conformer aux exigences de la FIFA pour élire ses membres. L'instance dirigeante mondiale souhaite que le pays modifie sa législation sportive pour limiter les pouvoirs du Ministre des Sports et l'intervention du gouvernement dans la politique du football.

A quelques jours seulement de la date butoir fixée par l'instance dirigeante du football international, la FIFA, la Fédération Tunisienne de Football (FTF) n'a pas encore fixé une date pour la tenue de son assemblée générale extraordinaire qui doit aborder ses problèmes organisationnels. En août dernier, la FIFA avait suspendu ses contacts avec Ali Labiedh, le président nommé par le gouvernement. Elle avait déclaré qu'elle n'accepterait de travailler qu'avec le vice président Kamal Ben Amor, qui avait été nommé à la suite d'une élection légitime.

La FIFA a donné aux Tunisiens jusqu'au 31 décembre pour organiser l'élection d'un nouveau président et des quinze membres du conseil d'administration (...)

Source: Magharebia